



LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 12-2026
DU 30 AVRIL 2026

OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 55'000.- RELATIF AU REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DU TCPC EN LED

Vu la demande du Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) de changer le système d'éclairage existant par du LED en vue de diminuer la consommation énergétique,

Vu l'exposé des motifs d'avril 2026 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, décrivant la situation et présentant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexés à la présente délibération,

Vu le devis général proposé par Service industriels de Genève pour un montant de CHF 55'000.- et les éventuels aléas qui peuvent découler du chantier,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 15 voix « pour » et 3 abstentions des membres présents

1. De réaliser le remplacement de l'éclairage des terrains du TCPC en LED.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 55'000.- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 15'262.- sera demandée à Lightbank Suisse romande (CHF 4'462.-) et à l'Office cantonal de l'énergie- OCEN (CHF 10'800.-)
4. De comptabiliser la dépense de CHF 55'000.- **et des recettes d'environ CHF 15'000 pour autant que la demande de subvention soit acceptée dans le compte des investissements***, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 55'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.525, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 55'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Pour Mme Bénédicte de Raemy, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire

* Complément apporté au texte de la délibération lors de la séance du Conseil municipal et validé par ce dernier.